

AUTOPARTAGE

Questions/réponses

Quelles sont les différences entre l'autopartage et la location traditionnelle ?

L'autopartage est destiné à des locations de très courte durée et distance. De part son système de tarification au kilomètre parcouru et à la durée d'utilisation, l'autopartage ne peut pas répondre aux mêmes besoins que la location traditionnelle. Par ailleurs, **l'autopartage dope l'utilisation des locations traditionnelles**. En effet, les utilisateurs de l'autopartage ne possèdent pas de voitures et, par conséquent, en louent pour de longues utilisations. Des partenariats seront prévus entre les loueurs traditionnels et Lorraine Autopartage.

Quelle sera la place de la voiture électrique dans le projet d'autopartage à Metz ?

L'offre de base de 11 véhicules qui seront installés à Metz en 2011 ne comprend pas de voiture électrique. Cependant, l'intégration d'un véhicule électrique à titre expérimental est à l'étude sur les futures extensions du service. Une convergence sera à trouver avec le projet de Metz Métropole sur l'électro mobilité « Investissements d'avenir - Ville de demain ». A ce jour, l'intérêt environnemental du véhicule électrique sur l'ensemble de son cycle de vie n'est encore pas démontré. Par ailleurs, les points de recharge et les types de connectique ne sont pas encore normalisés au niveau européen.

Quels sont les modes réservation des places sur le domaine public ?

Les véhicules autopartagés sont organisés en station sur des places réservées par un marquage et un arceau anti-stationnement.

Exemple de Nantes :



Stopparking (télécommande & recharge solaire)



Parking boys (système à ressort)



La place de stationnement est attribuée sous couvert d'une autorisation d'occupation du domaine public. Cette autorisation donne lieu à une redevance dont le montant est à définir.

A titre d'exemple, Strasbourg réserve des places à 50 €/an et certaines des communes de la CUS à titre gracieux. Nancy propose d'appliquer le tarif équivalent aux taxis 90 €/an.

Pour le cas de Metz, il est proposé de retenir la tarification équivalente aux taxis pour chaque station d'autopartage : 100 €/an.

Pourquoi ne pas installer les stations d'autopartage dans les parkings souterrains ?

La bonne visibilité du système conditionne en grande partie son succès. Il est donc indispensable d'installer les stations en surface. L'installation de stations dans les parkings souterrains pourra être envisagée dès que le système aura passé sa phase de lancement et atteint son équilibre.

Qui entretient les voitures ?

L'entretien des voitures est assuré par la société d'autopartage.

Peut-on prendre une voiture à Metz et la laisser à Nancy ?

Non. L'objectif de l'autopartage n'est pas de concurrencer les transports en commun ou les loueurs traditionnels. La voiture doit donc être ramenée dans sa station d'origine.

Que sont les 1 % autopartage ?

Le 1% autopartage est un objectif théorique calculé sur la base du principe : 1 véhicule autopartagé remplace 8 véhicules particuliers. Il y a 54 012 véhicules à Metz. L'objectif de 1% des véhicules en autopartage est donc de 67.

Comment fonctionne le système à Strasbourg ?

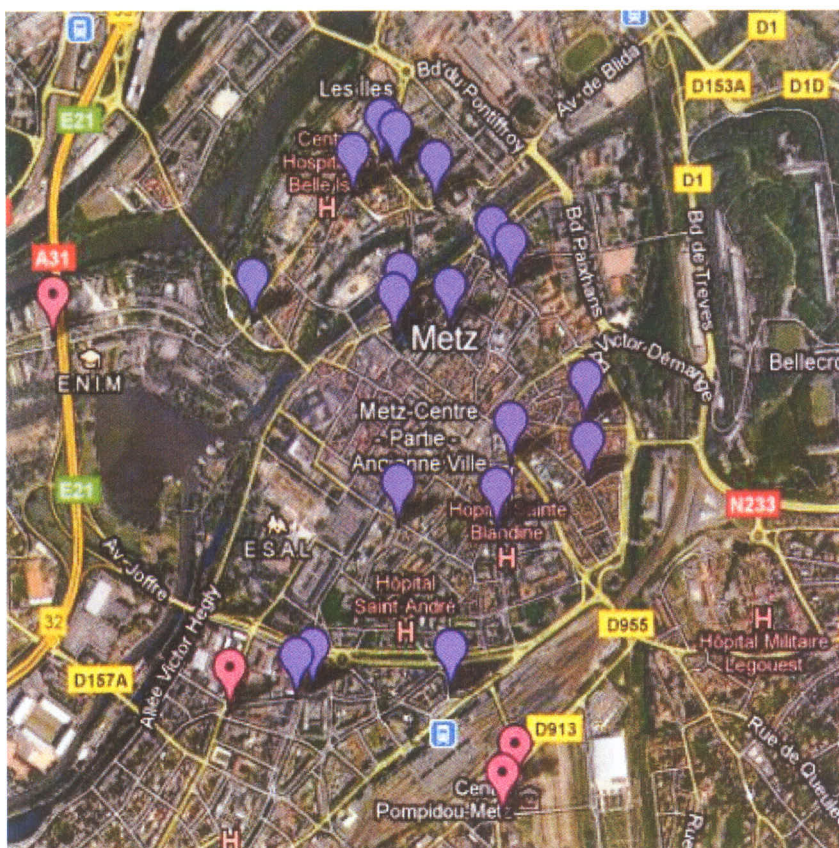
L'autopartage de Strasbourg est porté par la société coopérative d'intérêt collectif Auto'trement. Cette société a d'abord été une association qui a balbutié à ses débuts. Depuis environ 5 ans, le service connaît un engouement grandissant et a adopté le statut de SCIC.

La société a développé son activité pour atteindre plus de 80 véhicules à Strasbourg et s'installer à Obernay, Colmar, Saverne, Mulhouse,... Une filiale a été créée pour répondre au besoin de Besançon.

Auto'trement est également à l'origine du réseau France Autopartage qui soutient et fédère les initiatives indépendantes en France. A ce titre, un abonnement est valable chez tous les opérateurs du réseau France Autopartage (Lille, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Montpellier, Grenoble, Marseille, ...). Les modes de fonctionnement sont également basés sur les mêmes principes de réservation, de tarification à l'usage et de déverrouillage des véhicules par carte sans contact.

Auto'trement mène actuellement une expérience avec des véhicules électriques. Une voiture hybride, Toyota Prius a rejoint le service. Cependant, cette dernière est sous utilisée et ne satisfait pas les utilisateurs.

Implantations envisagées pour les premières stations ?



Cette carte fait apparaître en bleu les possibilités d'implantation des premières stations.

PROJET

Tarifification aux particuliers

4 profils sont donc proposés aux particuliers.

		Aficionados	Bien-à-croc	Couçi-couça	Découverte
Abonnement mensuel		20 €	15 €	5 €	0 €
€/heure		2 €	2 €	3 €	7 €
€/KM		0,13 €	0,25 €	0,3 €	0,00 €*
Exemples					
2 heures	10 km	6 €	7 €	9 €	14 €
	20 km	7 €	9 €	12 €	14 €
3 heures	15 km	8 €	10 €	14 €	21 €
	30 km	11 €	14 €	18 €	21 €
4 heures	50 km	16 €	21 €	27 €	28 €
	100 km	23 €	33 €	42 €	46 €
JOURNEE (hors KM)		30 €	35 €	40 €	50 €

GRATUIT la NUIT !!
de minuit à 7h

5€/mois seulement pour 1 personne supplémentaire de votre foyer

* limité à 50 KM, puis 0,35€/km

NB : Abonnement annuel à 180€ (90 tarif réduit), accès aux tarifs d'utilisation Aficionados

Tarifs réduits (étudiants, demandeurs d'emploi etc.)

Lorraine autopartage proposera des réductions tarifaires pour des publics cibles. Ainsi les abonnements seront réduits de 50% pour les étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires de la CMU et abonnés des transports collectifs ; soit un abonnement annuel à 90€ ou mensuel à 7,5 €.

Tarifification intégrée

Lorraine Autopartage propose de créer un abonnement annuel « Eco 'mobile » intégrant l'abonnement annuel aux réseaux de transports collectifs (TCRM). En effet, il s'agira de favoriser l'utilisation en complémentarité de l'autopartage et des autres modes alternatifs.